

# Déroulement de l'enquête publique

## Consultation du dossier

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces du dossier sur support papier sera mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit :

- *Les lundis : de 8h30 à 17h30*
- *Les mardis : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30*
- *Les mercredis : de 8h30 à 12h00*
- *Les jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30*
- *Les vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30*

Le dossier est également consultable sur la page d'accueil « **Enquête publique relative au projet de PLU et Abrogation de la carte communale de La Chapelle aux Brocs** ». sur le site officiel de la mairie de La Chapelle aux Brocs : <http://la-chapelle-aux-brocs19.fr> .

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, sera tenu à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie.
- Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées à l'adresse suivant : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de La Chapelle aux Brocs, 28 Rue du Bourg 19360 La Chapelle aux Brocs .
- Par voie électronique à l'adresse électronique : [plu.lachapelleauxbrocs@orange.fr](mailto:plu.lachapelleauxbrocs@orange.fr) .  
Les courriels transmis à cette adresse alimenteront le registre d'enquête publique dématérialisé. Merci de préciser vos coordonnées, toute demande anonyme ne sera pas traitée par le commissaire enquêteur.

## Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de la Chapelle aux Brocs pour recevoir les observations ou contre-propositions écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- *Mercredi 20 septembre 2023 de 9h00 à 12h00*
- *Jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 17h00*
- *Mardi 03 octobre 2023 de 9h00 à 12h00*
- *Vendredi 13 octobre 2023 de 14h00 à 17h00*
- *Samedi 21 octobre 2023 de 9h00 à 12h00*

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de la Chapelle aux Brocs et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet <http://la-chapelle-aux-brocs19.fr> .